



## **Qu'ont donc certaines personnes à dire de telles choses ? En ce qui me concerne, je prie et je dors, je jeûne et je mange et j'épouse des femmes ! Quant à celui qui s'écarte de ma Tradition, il n'est pas des miens !**

Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) relate : « Quelques Compagnons du Prophète (sur lui la paix et le salut) interrogèrent ses épouses au sujet des œuvres qu'il accomplissait en privé. Suite à cela, l'un d'entre eux dit : " Je n'épouserai pas de femme ! " Un autre a dit : " Je ne mangerai plus de viande ! " Et un dernier dit : " Je ne dormirai plus sur une couche ! " Lorsque ces paroles parvinrent au Prophète (sur lui la paix et le salut), il fit les éloges d'Allah et s'exclama : " Qu'ont donc certaines personnes à dire de telles choses ? En ce qui me concerne, je prie et je dors, je jeûne et je mange, et j'épouse des femmes ! Quant à celui qui s'écarte de ma Tradition, il n'est pas des miens ! " »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Cette éminente Législation est basée sur la facilité et la tolérance, sur le fait de satisfaire son âme en jouissant des bonnes choses et des plaisirs licites de ce bas monde, mais aussi sur l'interdiction de la difficulté, de la dureté, et du fait de faire souffrir son âme en la privant des choses licites de ce bas monde. Ainsi, un jour, un groupe de Compagnons, poussés par le désir et l'amour du bien, allèrent questionner les femmes du Prophète (sur lui la paix et le salut) au sujet des œuvres que celui-ci effectuait en privé, celles que personne d'autre que ses épouses ne pouvait connaître. Lorsqu'ils en prirent connaissance, ils trouvèrent que c'était bien peu, et ce, parce qu'ils étaient motivés et déterminés à faire le bien. Ils se dirent alors : « Mais que sommes-nous, comparés au Prophète (sur lui la paix et le salut), lui à qui Allah a pardonné ses péchés passés et futurs ? » En fait, ils pensaient que le Prophète (sur lui la paix et le salut) n'avait pas besoin de faire beaucoup d'efforts dans les pratiques culturelles. Là, l'un d'entre eut l'idée de délaisser le mariage afin de se consacrer à l'adoration. Un autre choisit d'arrêter de manger de la viande afin de délaisser les plaisirs terrestres. Enfin, un autre prit la décision de veiller chaque nuit afin de prier ou accomplir d'autres pratiques culturelles. Leurs paroles parvinrent alors à celui qui craignait et vénérât Allah plus qu'eux et qui connaissait mieux qu'eux les états de l'âme et les commandements religieux (sur lui la paix et le salut). Il prononça donc un discours, dans lequel il fit les éloges d'Allah, Exalté soit-Il, et exhorta les gens de manière générale, comme à sa noble habitude. Il les informa qu'il donnait à chaque chose et à chacun son droit, qu'il adorait Allah, Exalté soit-Il, tout en jouissant des plaisirs terrestres. Ainsi, il priait et dormait, il jeûnait et mangeait et il

épousait des femmes. Par conséquent, celui qui s'écarte de son éminente Tradition, ne fait pas partie de ses adeptes, mais a plutôt emprunté le chemin des innovateurs.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/6078>

النجاة الخيرية  
ALNAJAT CHARITY

